

22/11/2023

Direction de l'offre de soins
Direction déléguée aux professionnels de santé et à la prospective
Pôle ressources humaines en santé

Date :	22 novembre 2023
Emetteur :	Pôle ressources humaines en santé Christine NOE, conseillère pédagogique et technique
Destinataire :	Direction des établissements sanitaires et médico-sociaux : direction des ressources humaines, direction des soins, encadrement de proximité
Objet :	Note relative à la mise en œuvre du parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants

Préambule

La formation en soins infirmiers est un enjeu majeur pour le système de santé français, qui doit faire face à une pénurie de professionnels qualifiés et à une augmentation des besoins de soins. La valorisation des compétences des aides-soignants (AS) s'inscrit dans cet enjeu, aussi afin de leur offrir des perspectives d'évolution professionnelle, le ministère des Solidarités et de la Santé a mis en place un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les AS expérimentés.

Ce parcours permet aux AS disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC), de suivre une formation de trois mois validant les compétences requises pour intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

Trois acteurs sont concernés par l'application de ce dispositif : les AS candidats au parcours, les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les employeurs dont l'encadrement de proximité.

Cette note vise à vous expliquer votre rôle pour la réussite de ce dispositif. En effet, les aides-soignants devront être spécifiquement retenus et accompagnés par leur employeur pour suivre ce parcours.

Cadre réglementaire

Instruction n° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place du parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants expérimentés.

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier modifié : article 7 bis créé par Arrêté du 3 juillet 2023 – art.1, en vigueur depuis le 6 juillet 2023 : Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

Les textes sont applicables pour la rentrée de 2024.

Conditions requises au parcours spécifique pour l'aide-soignant

- Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédente et avoir bénéficié d'un report de formation.
- Exercer des fonctions d'aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années, dans des conditions d'exercice variées.
- Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité. L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2ème année de formation en soins infirmiers.
- S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- Être spécifiquement retenu par leur employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).

Conditions requises d'accompagnement par l'employeur

- Engager le cadre de santé infirmier en charge de l'évaluation annuelle du candidat dans le processus de validation d'admission au parcours spécifique. L'aptitude à suivre le parcours spécifique est déterminé au travers d'un Livret de positionnement et d'un entretien avec le cadre de santé infirmier en charge de l'évaluation annuelle du candidat, et d'un cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI. Les étapes sont les suivantes :
 1. Le candidat doit renseigner le Livret de positionnement phase 1. Celui-ci est mis à disposition du candidat au moins 15 jours avant l'entretien. Ce livret permet le repérage des compétences acquises et des compétences à développer au cours de ce parcours spécifique. L'AS devra y renseigner son parcours professionnel et de formation et s'autoévaluer sur les attendus de fin de 1e année de formation en soins infirmiers en lien avec les compétences 1, 2, 4, 5, 7¹ du référentiel de formation.
 2. Le candidat doit remettre le livret à l'IFSI, 3 jours au moins, avant l'entretien avec son cadre de santé infirmier en charge de l'évaluation annuelle du candidat et le cadre de santé infirmier formateur de l'IFSI.
 3. L'entretien est centré sur des situations concrètes, des exemples précis illustrant l'expérience professionnelle de l'AS pour expliciter son autoévaluation : il s'agit de déterminer si le candidat a acquis les bases suffisantes sur les 5 compétences ciblées et a le potentiel nécessaire pour intégrer le parcours spécifique au travers de son expérience professionnelle. Lors de l'entretien, le candidat avec le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur renseignent la partie « repérage des éléments acquis au regard des compétences ciblées (1, 2, 4, 5, 7) dans le parcours spécifique. La durée de l'entretien est estimée à 1 heure.
 4. Si les éléments des compétences et des prérequis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant acquis, l'AS peut intégrer le parcours de formation spécifique aide-soignant - accès en 2e année de formation en soins infirmiers, sous réserve de la signature conjointe de la Lettre d'engagement par le candidat et l'établissement de santé accompagnateur².

Dans le cas contraire, le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC et peut intégrer la 1ère année de formation en soins infirmiers.
- S'assurer du financement de la formation de l'AS dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les AS sont pris en charge financièrement, à ce titre, par les établissements employeurs et/ou les opérateurs de compétence (OPCO) des secteurs privés, associatifs et publics. Les modalités de prise en charge sont similaires à ce qui se pratique habituellement pour les études promotionnelles

¹ 1 Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier, 2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers, 4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique, 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs, 7 Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

² Annexe 1 : Modèle de lettre d'engagement – parcours spécifique aide-soignant

(employeurs publics) ou en déclinaison des priorités des branches professionnelles (employeurs privés) sur une durée de 27 mois (3 mois + 24 mois).

- Identifier un infirmier tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. L'infirmier tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI, il assure un accompagnement personnalisé et spécifique du candidat AS durant les 27 mois de formation qui se dérouleront en deux temps : 3 mois de parcours spécifique puis 24 mois de scolarité. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance. Il est essentiel que le tuteur connaisse les référentiels d'activités, de compétences et de formation des professionnels AS et IDE.
Le tuteur doit :
 - Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier
 - Etre volontaire avec un engagement d'une durée minimale d'une année universitaire
 - Etre formé au tutorat dans un IFSI (formation de 4 jours)
 - S'engager à participer à la réunion d'information/organisation du dispositif « parcours spécifique AS » organisé par l'institut
 - S'engager à un travail conjoint avec le formateur référent IFSI
 - S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- Prévoir le stage de 175 heures du Parcours spécifique dans un autre service que celui fréquenté initialement par l'AS. Ce terrain doit être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Le cas échéant, il est réalisé dans un autre établissement.

La formation du Parcours spécifique

- Durée et date de la formation : La durée de la formation est de 12 semaines soit 420 heures. Elle comprend un stage de 5 semaines. L'organisation de cette formation tient compte des dates de la rentrée en formation. Ainsi pour la rentrée en septembre 2024, la formation sera planifiée d'avril à juillet 2024 (à confirmer).
- Modalités pédagogiques et contenu : Toutes les informations concernant les modalités pédagogiques, les objectifs, le programme détaillé de la formation, les conditions de validation sont décrits dans l'annexe VIII de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier³ et dans le livret de positionnement⁴.
- Lieu : Pour faciliter l'organisation sur les territoires, le parcours spécifique théorique peut être effectué dans l'IFSI où l'aide-soignant a été sélectionné ou dans un autre IFSI engagé dans le dispositif en cas de regroupement.

L'organisation de la formation d'aide-soignant est pensée au niveau de chaque Groupement d'IFSI de la Nouvelle-Aquitaine sous contrôle de l'ARS. Si tous les IFSI n'assureront pas cette formation, c'est parce qu'elle nécessite un nombre minimum de 10 candidats par session. Néanmoins, l'objectif est de pouvoir proposer ce parcours sur l'ensemble du territoire.

L'aide-soignant pourra, s'il le souhaite, suivre la 2^{ème} année et la 3^{ème} année dans l'IFSI dans lequel il s'est inscrit pour passer les épreuves FPC.

A l'issue du parcours, l'étudiant doit avoir acquis le niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1^{ère} année.

Une attestation de validation des trois mois de formation (ou de participation en cas de non-validation) sera délivrée aux aides-soignants concernés. L'intéressé pourra alors, s'il le souhaite, intégrer la première année d'IFSI. Cette attestation de participation ne permettra aucune dispense d'enseignement dans la formation en soins infirmiers par la suite et aucune possibilité de réaliser des actes de soins relevant du rôle sur prescription

³ Annexe 2 : Annexe VIII de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

⁴ Annexe 3 : Livret de positionnement Parcours spécifique aide-soignant accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

de l'infirmier diplômé d'État (IDE) pour l'aide-soignant concerné dans son exercice professionnel.

Les instituts engagés dans le processus

Pour l'ensemble du Groupement des IFSI de l'Université de Poitiers, la formation spécifique sera dispensée par l'IFSI du CHU de Poitiers et l'IFSI de la Croix Rouge Angoulême.

Pour le Groupement des IFSI de l'Université de Limoges, la formation spécifique sera dispensée par l'IFSI d'Ussel, l'IFSI de Brive, l'IFSI de Tulle et DUSI Limoges.

Pour le Groupement des IFSI de l'Université de Bordeaux, la formation spécifique sera dispensée par l'IFSI d'Agen, l'IFSI de Libourne.

Ce parcours est à mettre en œuvre pour la rentrée de septembre 2024.

Ce dispositif représente une opportunité unique pour les AS de valoriser leurs compétences et de se former à un métier d'avenir, tout en bénéficiant d'un statut protecteur et d'une rémunération garantie.

Il constitue également un levier pour renforcer l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé au sein de votre structure.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre collaboration pour la mise en œuvre de ce dispositif innovant et ambitieux.

Annexe 1

Modèle lettre d'engagement parcours spécifique Aide-soignant

Je soussigné(e),

.....(nom et prénom du candidat) , répondant aux conditions mentionnées à l'article 7 bis de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier

- Demande à bénéficier de la dispense de la première année de formation en soins infirmiers, en raison de mon expérience et de mes compétences acquises en tant qu'aide-soignant
- M'engage à participer de manière active au parcours spécifique proposé (formation théorique et pratique, accompagnement spécifique assuré par l'infirmier tuteur et le référent cadre formateur en IFSI) et à intégrer la deuxième année de formation en cas de validation de cette phase préparatoire.

Salarié(e) de l'établissement de santé , représenté(e) par(nom du représentant légal)

En termes de contribution au projet, l'établissement de santé employeur de(nom et prénom du candidat) identifie un infirmier tuteur en charge de l'accompagnement durant les 27 mois de formation qui se dérouleront en deux temps : 3 mois de phase préparatoire puis 24 mois de scolarité.

En tant que partenaire du projet, l'établissement de santé pourra également l'accueillir pour le stage de 5 semaines (séquence 5) en respectant les conditions précisées dans le livret de positionnement du parcours spécifique de formation.

En cas de non validation du parcours spécifique, il est conservé le bénéfice de la sélection par la voie de la formation FPC et la possibilité d'intégrer la formation en soins infirmiers en 1A.

Date et signature :

Le Directeur de l'établissement de santé
ou son représentant

L'aide-soignant

Ministère de la santé et de la prévention

**Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté
du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier**

NOR : SPRH2317156A

(texte publié au Journal officiel de la République française n° 0154 du 5 juillet 2023)

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 août 1969 modifié relatif à la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités ;

Vu l'arrêté du 4 mars 1997 modifié relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2001 fixant le programme des études de sage-femme ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 13 juin 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé est ainsi modifié :

I. - Après l'article 7 est inséré un article 7 *bis* ainsi rédigé :

« *Art. 7 bis.* - Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

« Pour être éligibles au parcours spécifique, les aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin.

« Ils doivent en outre s'être acquittés des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 du présent arrêté.

« Le contenu de la formation pour ces personnels est décrit à l'annexe VIII du présent arrêté.

« En cas de congé de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire. »

II. - L'article 8 est ainsi modifié :

1° Au cinquième alinéa, les mots : « dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 » sont supprimés ;

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« 8° Outre les documents énumérés aux 1° à 7° du présent article, les aides-soignants déposent auprès de l'établissement une demande écrite pour bénéficier du dispositif relevant de l'article 7 *bis* ainsi que l'attestation de validation du parcours spécifique. »

III. - Après l'annexe VII, il est ajouté une annexe VIII ainsi rédigée :

« Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés

« Cette annexe est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité. »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 juillet 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
M. DAUDÉ

« ANNEXE VIII : FORMATION DU PARCOURS SPÉCIFIQUE POUR AS EXPÉRIMENTÉS

OBJECTIFS

Mettre en place une formation spécifique, destinée à des aides-soignants expérimentés pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers :

- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers ;
- Assimiler les enseignements incontournables de la première année de formation en soins infirmiers ;
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence ;
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION

Séquence 1 (35h)

Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel

Connaître la formation infirmière et l'institut

- La formation infirmière sur les 3 ans (contenu, organisation universitaire CM – TD – semestres – stages – conditions de passage d'année...) instances, organisation du DE ;
- Les 3 mois de préformation et des conditions d'entrée en L2.

Développer des méthodes de travail adaptées aux exigences de la formation infirmière

- Les différentes méthodes de travail utilisées en formation infirmière (travaux de groupe, prise de notes...), les différentes modalités d'évaluation utilisées ;
- Les plateformes d'enseignement à distance et les outils numériques utilisés ;
- La recherche documentaire, le centre de documentation, la bibliothèque universitaire ;
- Dimension professionnalisante de la formation.

Identifier ses ressources et enrichir le socle des compétences clés

Développer les compétences numériques et bureautique

- Remise à niveau et accompagnement aux savoirs :
 - Mathématiques ;
 - Français ;
 - Utilisation logiciels bureautiques ;
 - Méthode d'analyse ;
 - Anglais.

Séquence 2 (105 h)**Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2,3 4 et 6 du référentiel IDE**

Acquérir les notions clés pour situer la prise en soin individualisée dans le système de santé et les bases du raisonnement clinique infirmier

- Le raisonnement clinique :
 - Recueil de données, grilles d'observation problèmes de santé ou pathologies, traitements pharmaceutiques, diagnostics infirmiers, construction d'un diagnostic de situation,
 - Projet de soin, projet de vie.
- Analyses de situations à partir de situations de soins.

Identifier les champs de compétence et d'activité de l'infirmière

- Code de déontologie – rôle propre / rôle sur prescription – autonomie de l'infirmière – référentiel activités et compétences de l'infirmière ;
- Protocole – procédure ;
- Transmissions, dossier patient informatisé.

Mettre en œuvre et analyser des techniques de soins

- Calculs de doses et préparation ;
- Formation aux soins infirmiers étudiés en 1^{ère} année de formation ;
- Rappels hygiène et asepsie ;
- Mise en situation de soins.

Analyser sa pratique professionnelle et ses acquis.

Séquence 3 (35h)**Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier**

Distinguer les notions de droit, morale, éthique

- Représentation et concepts en droit, éthique et déontologie.

Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique

- Les droits de la personne soignée ;
- Les chartes, le code de déontologie ;
- Les actes, les règles et le secret professionnel ;
- Respect, laïcité et identité dans les soins.

Connaître les droits fondamentaux des personnes soignées et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle

- Législation en matière d'accès aux soins ;
- Les régimes de protection des personnes vulnérables.

Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques

- Responsabilité juridique professionnelle infirmière ;
- Synthèse des apports théoriques, mobilisation des connaissances et des acquis de l'expérience.

Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins, les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde

- Introduction à la santé publique ;
- Concept en santé publique / indicateurs de santé/déterminants de santé ;
- Organisation du système de santé/veille et sécurité sanitaire ;
- Économie de la santé / organisation du système de santé ;
- Épidémiologie, santé des Français, santé dans le monde.

Identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et de la population, intégrer les notions de risques et de danger

- Les différents types de risques dans le domaine de la santé ;
- Le risque et la sécurité sanitaire dans les établissements de santé.

Séquence 4 (70h)

Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 du référentiel infirmier

Revoir la notion de processus physiopathologique en mobilisant les principes de la sémiologie

- Notion de processus et ses mécanismes ;
- Principes de la sémiologie et les pré requis en anatomie-physiologie.

Processus traumatique

Remobiliser la notion de processus traumatique physique et la survenue des pathologies traumatiques

- Les mécanismes d'apparition des traumatismes et leurs conséquences ;
- Lésions et traumatismes du squelette, des articulations et des membres ;
- Traumatismes crâniens et rachidiens ;
- Traumatismes thoraciques et abdomino-pelviennes ;
- Notions concernant le polytraumatisme.

Processus psychopathologique

Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques

Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques

Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées

- Structuration de la personnalité ;
- Du normal au pathologique, symptomatologie (notions d'équilibre, de régulation des tensions intrapsychiques, organisation défensive saine et dysfonctionnelle, de décompensation, crise et urgence ...) ;
- Modèles d'analyse des troubles psychiques (psychanalytique, humaniste, systémique, phénoménologique, cognitiviste, neurobiologique...)
- Décompensations spécifiques (névroses, psychoses, états limites (border line), organisations narcissiques perverses...)
- Types de thérapie des troubles psychiques (les psychothérapies, les techniques cognitivistes, comportementalistes, de réhabilitation psychosociale ...)
- Troubles du développement et facteurs favorisant ;
- Éléments de prise en charge (équipe, projet de soin, cadre thérapeutique, temporalité, fonction d'étayage et de contenance, et posture soignante (de la relation d'aide à la relation thérapeutique ...).

Séquence 5 (Stage de 175h)

Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant IDE

Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1,2,3,4 dans les situations professionnelles rencontrées

Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession IDE

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Positionnement en tant qu'ESI de S2. Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1,2 et 4 (niveau attendu d'un ESI en semestre 2). »

LIVRET DE POSITIONNEMENT
PARCOURS SPECIFIQUE AIDE SOIGNANT ACCES EN
2E ANNEE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Nom et prénom du candidat :

Etablissement dont relève le candidat :

Institut de formation en soins infirmiers de :

Table des matières

LE DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION	2
LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 1 :	9
MODE D'EMPLOI	9
PRESENTATION DU CANDIDAT	10
REPERAGE DES ELEMENTS ACQUIS AU REGARD DES COMPETENCES INFIRMIERES CIBLEES (1, 2, 4, 5, 7) DANS LE PARCOURS SPECIFIQUE	12
DECISION PHASE 1	24
LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 2 :	25
MODE D'EMPLOI	25
BILAN DE LA FORMATION	26
REPERAGE DES ELEMENTS ACQUIS AU REGARD DES COMPETENCES INFIRMIERES CIBLEES	27
SEQUENCE 5 STAGE	37
DECISION PHASE 2	38

LE DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION

1. Objet de la formation :

Mettre en place une formation spécifique, destinée à des aides-soignants expérimentés ayant réussi la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers¹.

2. Conditions d'éligibilité :

Aides-soignants expérimentés exerçant à temps plein dans des conditions d'exercice variés ayant réussi la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) en année N ou N-1 si report, retenus par les directions des établissements ou des structures employeurs et par l'IFSI à l'aide du livret de positionnement phase 1 et titulaires d'une AFGSU niveau 2 en cours de validité.

Condition d'ancienneté requise : Justifier d'un exercice à temps complet en tant qu'aide-soignant depuis au moins trois ans lors des cinq dernières années. Pas de condition particulière de parcours scolaire.

3. Durée de la formation :

3 mois soit 12 semaines ou 420 heures de formation réalisées en présentiel et en distanciel avec présence obligatoire. La proportion d'enseignements en distanciel ne peut dépasser 10 % de la durée totale de la formation soit 6 jours.

La formation sera réalisée en groupes de 10 à 15 personnes pour au moins 70 % du temps de formation.

Les formations seront déployées **de septembre 2023 à janvier 2024 pour la première période (rentrées de février) et d'avril à juin 2024 (rentrée de septembre) pour la deuxième période.**

4. Objectifs de la formation :

- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers.
- Assimiler les enseignements incontournables de la première année de formation en soins infirmiers
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier

¹ Article 7 bis de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

5. Déroulement de la formation :

Séquence 1 (35h)

Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel

Déroulement : 2 jours positionnés au début de la formation et ensuite 3 jours à répartir au cours des trois mois de formation, attribution d'un référent IFSI et un tuteur IDE. Le livret de positionnement phase 1 et 2 est un outil de construction du parcours, de suivi de la démarche et de validation finale.

Objectifs et contenus :

Connaitre la formation infirmière et l'institut

- La formation infirmière sur les 3 ans (contenu, organisation universitaire CM – TD – semestres – stages – conditions de passage d'année...) instances, organisation du DE
- Les 3 mois de préformation et des conditions d'entrée en L2

Développer des méthodes de travail adaptées aux exigences de la formation infirmière

- Les différentes méthodes de travail utilisées en formation infirmière (travaux de groupe, prise de notes...), les différentes modalités d'évaluation utilisées.
- Les plateformes d'enseignement à distance et les outils numériques utilisés
- La recherche documentaire, le centre de documentation, la bibliothèque universitaire
- Dimension professionnalisante de la formation

Identifier ses ressources et enrichir le socle des compétences clés

Développer les compétences numériques et bureautique

Remise à niveau et accompagnement aux savoirs

- Mathématiques
- Français
- Utilisation logiciels bureautiques
- Méthode d'analyse
- Anglais

Séquence 2 (3 semaines 105h)

Domaine des sciences et techniques infirmiers, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3 4 et 6 du référentiel infirmier

Déroulement : 4 à 6 jours de formation maximum seront consacrés à l'apprentissage du raisonnement clinique. 3 jours de formation minimum seront dédiés à l'apprentissage des principales techniques de soins infirmiers dont la maîtrise est attendue pour un étudiant en soins infirmiers de fin de première année.

4 à 6 jours seront consacrés à des études de situations professionnelles en lien avec les éléments des compétences 1, 2, 3, 4 et 6.

Objectifs et contenus :

Acquérir les notions clés pour situer la prise en soin individualisée dans le système de santé et les bases du raisonnement clinique infirmier

- Le raisonnement clinique
 - Recueil de données, grilles d'observation problèmes de santé ou pathologies, traitements pharmaceutiques, diagnostics infirmiers, construction d'un diagnostic de situation
 - projet de soin, projet de vie
- Analyses de situations à partir de situations de soins

Identifier les champs de compétence et d'activité de l'infirmière

- Code de déontologie – rôle propre / rôle sur prescription – autonomie de l'infirmière Référentiel activités et compétences de l'infirmière
- Protocole – procédure
- Transmissions, dossier patient informatisé

Mettre en œuvre et analyser des techniques de soins

- Calculs de doses et préparation
- Formation aux soins infirmiers étudiés en 1^{ère} année de formation
- Rappels hygiène et asepsie
- Mise en situation de soins

Séquence 3 (1 semaine 35h)

Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier.

Déroulement :

2 jours minimum seront consacrés à chacune des thématiques abordées dans la séquence : déontologie et droit / santé publique.

Objectifs et contenus :

Distinguer les notions de droit, morale, éthique

- Représentation et concepts en Droit, Ethique et Déontologie

Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique

- Les droits de la personne soignée
- Les chartes, le code de déontologie
- Les actes, les règles et le secret professionnel
- Respect, laïcité et identité dans les soins

Connaître les droits fondamentaux des personnes soignées et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle

- Législation en matière d'accès aux soins
- Les régimes de protection des personnes vulnérables

Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques

- Responsabilité juridique professionnelle infirmière
- Synthèse des apports théoriques, mobilisation des connaissances et des acquis de l'expérience

Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins, les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde

- Introduction à la santé publique
- Concept en santé publique /indicateurs de santé/déterminants de santé
- Organisation du système de santé/veille et sécurité sanitaire
- Economie de la santé / organisation du système de santé
- Epidémiologie, santé des Français, santé dans le monde

Identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et de la population, intégrer les notions de risques et de danger

- Les différents types de risques dans le domaine de la santé
Le risque et la sécurité sanitaire dans les établissements de santé

Séquence 4 (2 semaines 70h) :

Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4

Déroulement : 2 jours minimum seront consacrés à la pharmacologie, 6 à 8 jours à l'étude de situations en lien avec les processus traumatiques et psychopathologiques. Un travail personnel de mobilisation des connaissances en anatomie et physiologie des systèmes et organes et en physiopathologie d'une durée estimée à 14H est à prévoir.

Objectifs et contenus :

Revoir la notion de processus physiopathologique en mobilisant les principes de la sémiologie

- Notion de processus et ses mécanismes
- Principes de la sémiologie et les pré requis en anatomie-physiologie

Processus traumatique

Remobiliser la notion de processus traumatique physique et la survenue des pathologies traumatiques

- Les mécanismes d'apparition des traumatismes et leurs conséquences
- Lésions et traumatismes du squelette, des articulations et des membres
- Traumatismes crâniens et rachidiens
- Traumatismes thoraciques et abdomino-pelviens
- Notions concernant le polytraumatisme.

Processus psychopathologique

Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques

Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques

Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées

- Structuration de la personnalité
- Du normal au pathologique, symptomatologie (notions d'équilibre, de régulation des tensions intra-psychiques, organisation défensive saine et dysfonctionnelle, de décompensation, crise et urgence ...)
- Modèles d'analyse des troubles psychiques (psychanalytique, humaniste, systémique, phénoménologique, cognitiviste, neurobiologique, ...)
- Décompensations spécifiques (névroses, psychoses, états limites (border line), organisations narcissiques perverses ...)
- Types de thérapie des troubles psychiques (les psychothérapies, les techniques cognitiviste, comportementaliste, de réhabilitation psychosociale ...)
- Troubles du développement et facteurs favorisant
- Eléments de prise en charge (équipe, projet de soin, cadre thérapeutique, temporalité, fonction d'étayage et de contenance, et posture soignante (de la relation d'aide à la relation thérapeutique ...)

Séquence 5 (5 semaines 175 h)

Stage en milieu professionnel - compétences 1,2 et 4

Déroulement :

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Positionnement en tant qu'ESI de S2. Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1,2 et 4 (niveau attendu d'un ESI en semestre 2)

Objectifs

Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant IDE

Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1,2,3,4 dans les situations professionnelles rencontrées

Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession IDE

6. Recommandations pédagogiques :

Les travaux proposés au cours des différentes séquences permettront également d'initier certaines compétences transversales indispensables au grade licence : aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, au repérage et à l'exploitation des ressources documentaires, ainsi que des compétences numériques et de traitement de l'information et des données et des compétences linguistiques (anglais).

Les modalités proposées s'attacheront à :

- utiliser au maximum des situations de soins si possible issues des expériences professionnelles des aides-soignants et de leur collaboration avec des infirmiers pour traiter les différentes thématiques , identifier les caractéristiques sociales et psychosociales pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes et la participation aux soins et mobiliser les acquis de la relation soignant-soigné
- privilégier les mises en situation y compris en utilisant les méthodes d'apprentissage en simulation.
- permettre une autoévaluation des connaissances et compétences acquises

7. Accompagnement :

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéficie d'un accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un IDE tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors de la deuxième et troisième de formation.

L'infirmier tuteur assure un accompagnement personnalisé et spécifique des candidats AS à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2ème année. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance. Pour cela, le tuteur doit :

- Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier
- Etre volontaire avec un engagement d'une durée minimale d'une année universitaire
- Etre formé au tutorat dans un IFSI (formation de 4 jours)
- S'engager à participer à la réunion d'information/organisation du dispositif « parcours spécifique AS » organisé par l'institut
- S'engager à un travail conjoint avec le formateur référent IFSI

Dans ce programme, il est essentiel que le tuteur connaisse les référentiels d'activités, de compétences et de formation des professionnels AS et IDE.

Un parrainage de ces aides-soignants par des étudiants de L3 peut être mis en place sur la base du volontariat pour favoriser l'intégration dans la dynamique du dispositif et s'acculturer aux attendus et aux outils utilisés.

LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 1 :

MODE D'EMPLOI

REPERAGE DES COMPETENCES ACQUISES ET DES COMPETENCES A DEVELOPPER

en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1^e année

1. Le repérage des compétences se déroule en deux temps : Le livret de positionnement phase 1 est remis au candidat au moins **15 j avant la date de l'entretien**, afin qu'il renseigne son parcours professionnel et de formation (pages 10 et 11) et qu'il puisse **s'autoévaluer** sur les attendus de fin de 1^e année de formation en soins infirmiers en lien avec les compétences 1, 2, 4, 5, 7 du référentiel infirmier.
2. Un entretien est ensuite réalisé avec le **cadre de santé infirmier** en charge de l'évaluation annuelle du candidat, et le **cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI** sur les éléments de **compétences considérés comme déjà acquis** et sur les **besoins en formation**. Le candidat, le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI renseignent la partie « repérage des éléments acquis au regard des compétences ciblées (1, 2, 4, 5, 7) dans le parcours spécifique (page 12).

À la fin de l'entretien, le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI réalisent une **synthèse orale du bilan de l'entretien** en recherchant un consensus avec le candidat. Le candidat identifie alors ses axes de travail pendant la période du parcours spécifique de 3 mois pour faire évoluer son niveau de compétences.

Si le candidat présente **des prérequis insuffisants** pour intégrer le dispositif, il est orienté vers un parcours complet de formations en soins infirmiers.

Si **l'ensemble des prérequis est considéré par les deux évaluateurs** comme étant acquis, le candidat est orienté vers le dispositif spécifique. Le processus se poursuit.

PRESENTATION DU CANDIDAT

PARCOURS PROFESSIONNEL

Durée totale de votre expérience professionnelle :

:

Intitulé de l'emploi occupé (hors stages et alternance)	Etablissement /service	Ville	Dates de début et de fin

Parcours professionnel conforme ² oui

non

² Article 7 bis de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI

PARCOURS DE FORMATION

Quel(s) diplôme(s) avez-vous obtenu, le cas échéant :

Intitulés des formations professionnelles suivies (AFGSU – Niveau 2, formation informatique, formation en langue ³ ...) Diplômes scolaires	Organisme de formation ou formateur	Ville	Durée et dates de la formation

³ Exemple de questions à se poser : *Maîtrisez-vous le vocabulaire de santé en anglais ? Avez-vous déjà traité une situation de soins en anglais ? Quelle était la situation ? Comment avez-vous réagi ?*

REPERAGE DES ELEMENTS ACQUIS AU REGARD DES COMPETENCES INFIRMIERES CIBLEES (1, 2, 4, 5, 7) DANS LE PARCOURS SPECIFIQUE

Objectifs du repérage des éléments acquis au regard des compétences infirmières ciblées acquises dans le parcours spécifique

- Repérer où se situe le candidat par rapport aux compétences IDE ciblées (niveau attendu de fin de première année de formation)
- Individualiser le parcours de formation du candidat en fonction de ses acquis

Qui réalise l'entretien de repérage des compétences ?

- Le candidat
- Le cadre de santé infirmier de l'employeur du candidat
- Le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI

Comment se déroule le repérage des compétences ?

- Auto-évaluation du candidat
- Entretien entre le candidat, le cadre de santé infirmier et le formateur référent de l'IFSI

Comment mener l'entretien de repérage des compétences du candidat ?

- Prendre connaissance du référentiel de compétences IDE, des éléments de compétences et des critères d'évaluation et du contenu des 3 mois de formation du parcours spécifique
- Présenter les cinq compétences ciblées dans le parcours spécifique (1, 2, 4, 5, 7) et le niveau attendu (fin de 1^e année en soins infirmiers) au candidat et lui remettre le livret de positionnement au moins 15 j avant l'entretien.
- Récupérer le livret de positionnement au moins 3 jours avant l'entretien.
- Prévoir un entretien d'au moins une heure avec le candidat.

Accueil du candidat

- Il est important de rappeler l'objectif et le contexte de l'entretien.
- Mettre à l'aise le candidat : lui poser quelques questions sur son parcours professionnel, ses souhaits, avant de le questionner compétence par compétence.

Analyse de l'expérience du candidat

- Demander au candidat d'évoquer des situations concrètes, des exemples précis illustrant son expérience professionnelle pour expliciter son autoévaluation : il s'agit de déterminer si le candidat a acquis les bases suffisantes sur les 5 compétences ciblées et a le potentiel nécessaire pour intégrer le parcours spécifique au travers de son expérience professionnelle.
- Renseigner les tableaux compétence par compétence.
- Conclure en faisant le bilan du repérage avec le candidat.

Compétence 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Compétence 1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI
		Bilan // aux attendus de fin de 1^e année de formation en soins infirmiers
<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins,...) 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Conduire un entretien de recueil de données 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1^{ère} année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (Séquence 2)

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

Compétence 2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmier	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Bilan // aux attendus de fin de 1^e année de formation en soins infirmiers
<ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants 	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1^{ère} année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (Séquence 2)

Compétence 4 : Mettre en œuvre les actions à visée diagnostique ou thérapeutique

Compétence 4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI
		Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique
<ul style="list-style-type: none"> ● Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Conduire une relation d'aide thérapeutique 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutique 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...) 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1^{ère} année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (séquence 4)

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétence 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Bilan // aux attendus de fin de 1 ^e année de formation en soins infirmiers
<ul style="list-style-type: none"> ● Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé... 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis
<ul style="list-style-type: none"> ● Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> Acquis

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1^{ère} année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (séquence 3)

Compétence 7: Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Compétence 7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI
		Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique
<ul style="list-style-type: none"> ● Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> observé <input type="checkbox"/> a été associé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1^e année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (séquence 3)

Décision phase 1

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant acquis

Nom /prénompeut intégrer le parcours de formation spécifique aide-soignant - accès en 2^e année de formation en soins infirmiers.

Sous réserve de la signature conjointe de la lettre d'engagement par le candidat et l'établissement de santé accompagnateur.

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant insuffisants

Nom /prénomconserve le bénéfice de la sélection FPC et peut intégrer la 1^e année de formation en soins infirmiers

CADRE DE SANTE INFIRMIER

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

CADRE DE SANTÉ INFIRMIER FORMATEUR

Nom : Prénom :

Etablissement :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

CANDIDAT

Nom : Prénom :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

ACCORD DE LA DIRECTION de l'ETABLISSEMENT DE SANTE

Nom : Prénom :

Je soussigné(e) :

donne mon accord pour l'intégration de nom prénom

dans le parcours de formation spécifique aide-soignant - accès en 2^e A de formation en soins infirmiers.

Date : __/__/____

Signature et cachet :

LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 2 :

MODE D'EMPLOI

REPERAGE DES COMPETENCES ACQUISES ET DES COMPETENCES A DEVELOPPER en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1^e année après la période de formation spécifique de 3 mois

Le bilan de la formation réalisée se déroule en deux temps :

3. Le livret de positionnement phase 2 est remis au candidat **à la fin de la période de formation et au moins 10 j avant la date de l'entretien**, afin qu'il prépare le bilan des acquis suite à la formation suivie (points forts, points à améliorer) et renseigne les situations retenues pour les 5 compétences ciblées dans le projet. Les situations choisies peuvent avoir été rencontrées dans une expérience professionnelle d'aide-soignant antérieure ou lors du stage de la séquence 5.
4. Un entretien est ensuite réalisé avec l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI sur la base du livret (Bilan de la formation cf p. 26, « fiches compétences » repérage des éléments acquis pp. 27 et suivantes remises sous forme d'un document tapuscrit d'un minimum de 6 pages et d'un maximum de 12 pages, feuille de stage séquence 5). L'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI renseignent la partie « évaluation » de chaque compétence.

À la fin de l'entretien, l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI réalisent une synthèse orale du bilan de l'entretien en recherchant un consensus avec le candidat.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des éléments des compétences ciblées au cours de la formation pour intégrer la 2^e année, le parcours de formation spécifique n'est pas validé, une attestation de participation au parcours spécifique de formation est délivrée, le candidat est orienté vers une entrée directe en 1^e année de formation en soins infirmiers conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC.

Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré par les deux évaluateurs comme étant acquis, le parcours de formation spécifique est validé et l'attestation de validation est remise au candidat, à l'établissement employeur et à l'IFSI sous forme dématérialisée.

BILAN DE LA FORMATION

A renseigner par le candidat

Séquences de formation	Ce que j'ai appris	Ce que je dois encore approfondir	Observations
Séquence 1			
Séquence 2			
Séquence 3			
Séquence 4			
Séquence 5			

Appréciation du tuteur infirmier et du cadre formateur référent de l'IFSI sur le suivi par le candidat du parcours spécifique

REPERAGE DES ELEMENTS ACQUIS AU REGARD DES COMPETENCES INFIRMIERES CIBLEES

Compétence 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Décrire une situation de soin en lien avec la compétence 1

Analyser la situation au regard de vos connaissances

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4 ⁴	3	2	1	Observations
Les informations recherchées sont-elles utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient ?					
Les informations recueillies sont-elles analysées en utilisant un raisonnement clinique ?					
Des hypothèses sont-elles dégagées au regard de l'analyse de la situation ?					
Le raisonnement clinique intègre les concepts de santé, maladie, maladie chronique, handicap, douleur, accidents de la vie					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de première année⁵ ?

OUI

NON

⁴ 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

⁵ Entourez la réponse correspondant à votre choix

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

A partir de la situation clinique décrite et analysée pour la compétence 1, élaborer un projet de soin et proposer-en la planification :

Analyser la situation au regard de vos connaissances :

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4 ⁶	3	2	1	Observations
Le projet des soins est-il en cohérence avec les éléments de la situation et le raisonnement clinique ?					
La planification des soins prend-elle en compte les priorités ? Est-elle réaliste ?					
Le projet de soins s'inscrit-il dans une pluriprofessionnalité ?					
Le consentement du patient est-il recherché ?					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de première année⁷ ?

OUI **NON**

⁶ 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

⁷ Entourez la réponse correspondant à votre choix

Compétence 4 : Mettre en œuvre les actions à visée diagnostique ou thérapeutique

Décrire deux situations de soin en lien avec les enseignements de la séquence 4

Analyser les situations décrites au regard de vos connaissances en biologie, anatomie et physiologie

Décrire le processus physiopathologique pour chacune des situations

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur:

	4 ⁸	3	2	1	Observations
Les connaissances en biologie sont-elles exactes ?					
La compréhension des mécanismes physiopathologiques est-elle juste ?					
Les mécanismes (action, absorption élimination) centrés sur la pharmacologie sont-ils compris ?					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de première année⁹ ?

OUI **NON**

⁸ 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

⁹ Entourez la réponse correspondant à votre choix

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

A partir d'une situation vécue expliquer votre rôle d'acteur de la santé :

Analyser la situation au regard de vos connaissances dans le domaine de la santé publique :

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4 ¹⁰	3	2	1	Observations
Les concepts en santé publique, santé communautaire, (prévention, promotion de la santé, indicateurs, déterminants ...) sont-ils connus ?					
Au regard de la situation décrite, le candidat comprend-il la place qu'il occupe dans l'offre de soin et de santé ?					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de première année¹¹ ?

OUI **NON**

¹⁰ 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

¹¹ Entourez la réponse correspondant à votre choix

Compétence 7: Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Décrire une pratique professionnelle en lien avec l'accompagnement d'une personne dans les gestes de la vie quotidienne

Analysez cette situation en regard des valeurs et des droits humains, en distinguant ce qui relève du droit, de la déontologie et de l'éthique. Mesurez les enjeux et impacts de cette situation dans le domaine des risques. Proposez des hypothèses de solutions.

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur:

	4 ¹²	3	2	1	Observations
Les notions de déontologie, de droit, d'éthique sont-elles distinctes?					
Les risques sont-ils mesurés dans la situation présentée?					
Des hypothèses de solution sont-elles apportées?					

¹² 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

SEQUENCE 5 STAGE

Stage en milieu professionnel compétences 1,2 et 4 (à renseigner par l’infirmier tuteur à partir de la feuille de stage remplie par le service d’accueil)

Déroulement :

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l’employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement où ne travaille pas l’infirmier tuteur et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Positionnement en tant qu’ESI de S2. Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1,2 et 4 (niveau attendu d’un ESI en semestre 2)

Lieu :

Validation des compétences 1,2,4

OUI

NON

Commentaires

Joindre la feuille de stage au livret

Décision phase 2

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant acquis

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant insuffisants

INFIRMIER TUTEUR

Nom : Prénom :

Etablissement :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

CADRE DE SANTÉ INFIRMIER FORMATEUR

Nom : Prénom :

Etablissement :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

CANDIDAT

Nom : Prénom :

Je soussigné(e) : déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____ Signature :

DIRECTION DE L'IFSI

Nom : Prénom :

Je soussigné(e) :

Valide le parcours spécifique de formation¹³ suivi et donne mon accord pour l'intégration de nom prénom en 2^e A de formation en soins infirmiers.

Ne valide pas le parcours spécifique de formation¹⁴ suivi par nom prénom qui conserve le bénéfice de la sélection FPC et peut intégrer la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers s'il le souhaite.

Date : __/__/____ Signature Tampon

¹³ Article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009

¹⁴ Article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009

